

# Ecotaxe : l'Etat va devoir rembourser 1,2 milliard d'euros

L'Ecotaxe, vous vous en souvenez ? L'idée, germée dans les méninges de Ségolène Royal, était de faire payer les camions roulant sur le territoire français pour compenser les émissions de gaz carbonique. Tout était en place, la société Ecomouv' avait été créée, les portiques installés mais... une grosse colère des "Bonnetts Rouges" bretons aura eu raison du projet. L'Etat avait donc annoncé des remboursements en série... mais la facture annoncée s'avèrerait sous-estimée.

Ecotaxe : une facture annoncée de 800 millions d'euros

Pour mettre en place l'Ecotaxe il aura fallu installer les portiques, créer la société Ecomouv' basée à Metz, mettre en place la réglementation... ce fut un travail de longue haleine qui a coûté assez cher au gouvernement. Or l'abandon du projet coûte, lui aussi, très cher.

Démontage des portiques, remboursement des frais de la société Ecomouv' théoriquement en charge de la collecte de la taxe et basée à Metz, frais divers et variés... l'Etat avait annoncé un coût pour l'abandon de l'Ecotaxe de 800 millions d'euros. Mais, selon le journal Le Parisien, la facture est largement plus élevée.

Mais qui dépassera finalement le milliard

La cour des Comptes aurait, selon le journal, présenté la première facture au gouvernement. Les 800 millions d'euros se sont transformés en 967,6 millions à cause de divers contentieux juridiques que l'Etat va devoir prendre en charge. En effet, l'Etat a tout simplement rompu un contrat qu'il avait signé avec la société Ecomouv' ce qui en fait le seul et unique fautif dans cette histoire.

Et ce n'est pas fini. Le député Olivier Faure, rapporteur sur la question, estime que la facture finale pour l'Etat, et donc les contribuables, pourrait atteindre 1,2 milliards d'euros notamment car tous les portiques installés en France n'ont pas été démontés.

A moins que de nouveaux frais ne viennent encore s'ajouter...